

# DECLARATION DES MAIRES ET AUTORITES LOCALES

Les Maires et Autorités Locales d'Afrique présents au Sommet Africités 3 se sont réunis à Yaoundé, le 6 décembre 2003 en assemblée générale constitutive et ont décidé ce qui suit :

- 1 La création d'une organisation africaine unifiant les trois organisations continentales existantes, à savoir AULA, UCCLA et UVA. Cette organisation est provisoirement dénommée, Conseil des Communes et Régions d'Afrique, CCRA.
- 2 La mise en place d'un conseil intérimaire de gestion du CCRA formé de quarante cinq (45) membres incluant les leaders des trois regroupements continentaux d'autorités locales qui fusionnent au sein de la nouvelle organisation, à savoir AULA, UCCLA, UVA.
- 3 Les 45 membres du conseil intérimaire de gestion sont désignés par sous-région d'intégration selon les deux catégories de membres proposées par l'organisation mondiale des cités et gouvernements locaux unis, à savoir la catégorie des associations nationales d'autorités locales, et la catégorie des villes. L'assemblée a par ailleurs agréé la répartition des membres de chaque catégorie pour chaque sous-région d'intégration (Afrique du Nord, Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe). La désignation des membres du conseil intérimaire de gestion est de la responsabilité des associations nationales de villes et autorités locales de chacune des sous-régions d'intégration. Un délai d'un mois est accordé à chaque sous-région pour faire connaître la liste nominative et par catégorie des membres qui la représenteront au sein du conseil intérimaire de gestion du CCRA.
- 4 La présidence intérimaire de la nouvelle organisation est élue comme suit :  
Father MKHATSHWA, Président de AULA, Président, Baddreddine SENOUSI, Secrétaire Général de l'UVA, Premier Vice Président, Artur HUSSENE CANANA, Vice Président de UCCLA, Deuxième Vice Président.
- 5 L'assemblée accepte la proposition du Président intérimaire de désigner Mr. Daby DIAGNE, comme conseiller spécial auprès du conseil intérimaire de gestion.
- 6 L'assemblée accepte la proposition de la délégation du Royaume du Maroc et de son gouvernement d'installer le siège de la nouvelle organisation à Rabat. L'assemblée agréé également la proposition du Président intérimaire, de dépêcher sur place au Maroc une mission technique d'évaluation et ce, dans les meilleurs délais.
- 7 L'Afrique parlera d'une seule voix au congrès de l'organisation mondiale des cités et gouvernements locaux unis qui se tiendra à Paris en mai 2004, sous le couvert du Conseil des Communes et Régions d'Afrique, CCRA. Le conseil intérimaire de gestion du CCRA est chargé de préparer les communications et de conduire la délégation africaine au Congrès mondial de mai 2004 à Paris.
- 8 Le conseil intérimaire de gestion du CCRA est aussi chargé de finaliser les statuts de la nouvelle organisation, de définir les conditions de recrutement du personnel, et de se prononcer définitivement sur le nom de la nouvelle organisation.
- 9 Le conseil intérimaire de gestion doit par ailleurs préparer le Congrès devant consacrer l'unification du mouvement africain des collectivités locales. D'ici la tenue de ce congrès, les organisations continentales qui fusionnent au sein de la nouvelle organisation panafricaine procéderont chacune à la cessation de leurs activités en fonction des dispositions statutaires qui leur sont propres. Le conseil intérimaire devra également rechercher l'assistance technique et financière.
- 10 L'assemblée demande que le PDM (Est et Ouest) joue un rôle d'appui institutionnel et technique pour l'ensemble de ce processus.